

34.05.26**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 40

Présents : 29

Votants : 38

Date de la convocation : 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-six mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente- Commune de HAUX sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (29): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Hervé THARAUD, **BLESIGNAC** : Mme Dominique LARCHÉ, **CAMIACT ET SAINT DENIS** : M. Eric CHARRIER, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Stéphane SANCHIS, M. Alain ZABULON, Mme Josette BERNARD, Mme Viviane SERRES, Mme Fabienne IDAR, **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG, M. Jérémy VAROQUI, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jean-Marc LAMI, **LE POUT** : M. Matthieu DESFORGES, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Patrick LE BARS, M. Christophe MOIROUX, Mme Coraline TOURET, M. Jean-Louis MOLL, Mme Patricia TROVALET, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (09) : BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CREON** : M. Jérôme FUSEAU pouvoir à Mme Viviane SERRES, Mme Lydie MARIN pouvoir à M. Stéphane SANCHIS, M. Pascal RAUZY pouvoir à M. Alain ZABULON, **CURSAN** : M. Etienne DURAND pouvoir à M. Ludovic CAURRAZE, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX, pouvoir à M. Matthieu DESFORGES, **SADIRAC** : M. Benoit LAMARQUE pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Françoise GOASGUEN pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES pouvoir M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS (02) : CREON : M. Alexis FEBBRARI, **LOUPES** : Mme Catherine GUILLOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Romain BARTHET-BARATEIG délégué communautaire de la Commune de HAUX secrétaire de séance.

OBJET : CONSTITUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2019 portant statuts de la Communauté de Communes du Créonnais conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-21 et L5211-1, Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

M. le Président fait part de la liste des candidatures proposées après l'appel à candidatures effectué en mars 2026 à l'issue du renouvellement des instances municipales et communautaires et après arbitrage effectué en Bureau Communautaire (12 mai 2026)

COMMISSION APPEL D'OFFRES 5 titulaires 5 suppléants

Titulaire			Suppléant		
	NOM PRENOM	COMMUNE		NOM PRENOM	COMMUNE
Candidature	Bernard PAGES	MADIRAC	Candidature	Ludovic CAURRAZE	CURSAN
Candidature	Jean-Luc JOYEUX	LE POUT	Candidature	Jérémy VAROQUI	HAUX
Candidature	Jean Marc SUBERVIE	VDR	Candidature	Eric CHARRIER	CAMIAAC ET ST DENIS
Candidature	Patrick GOMEZ	SADIRAC	Candidature	Peggy CAVAREC	HAUX
Candidature	Stéphane SANCHIS	CREON	Candidature	Viviane SERRES	CREON

Le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la communauté de Communes du Créonnais ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

DÉCIDE

1° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaire		Suppléant	
NOM PRENOM	COMMUNE	NOM PRENOM	COMMUNE
Bernard PAGES	MADIRAC	Ludovic CAURRAZE	CURSAN
Jean-Luc JOYEUX	LE POUT	Jérémy VAROQUI	HAUX
Jean Marc SUBERVIE	VDR	Eric CHARRIER	CAMIAAC ET ST DENIS
Patrick GOMEZ	SADIRAC	Peggy CAVAREC	HAUX
Stéphane SANCHIS	CREON	Viviane SERRES	CREON

Monsieur le Président,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

* rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais

Alain ZABULON

Le secrétaire de séance
Romain BARTHET-BARATEIG


